



Commune de Tannay

Tannay, le 6 novembre 2017/cg/10.03

Préavis N° 19

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE
50'000 CHF POUR RÉNOVER L'APPARTEMENT N° 7 DE L'ANNEXE DU CHÂTEAU DE TANNAY**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le départ d'un de nos locataires, logé dans un appartement situé dans l'annexe du Château, oblige la Municipalité à effectuer des travaux importants de rénovation pour ce logement dans lequel rien n'a été entrepris depuis 1998.

L'appartement N° 7 est un triplex de 5 pièces et 125 m², avec jardin.

2. Le projet

Compte tenu de l'état de vétusté, il faut envisager une rénovation, mais raisonnable, en ne tenant compte que de ce qui est indispensable pour maintenir sa valeur.

3. Aspect financier

Le départ du locataire précédent s'est fait de manière relativement précipitée et la Municipalité a pris la décision d'effectuer ces travaux en urgence afin de ne pas perdre plusieurs mois de loyers supplémentaires.

Le devis estimatif des travaux s'élève à **50'000 CHF TTC** et se compose comme suit :

Peinture	20'000 CHF
Cuisine	9'000 CHF
Fenêtres	11'000 CHF
Sanitaires	2'700 CHF
Electricité (raccordement électroménager)	1'000 CHF
Divers et imprévus	4'200 CHF
Honoraires 5%	2'100 CHF
Total TTC	<u>50'000 CHF</u>

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

Cette dépense serait amortie par l'augmentation mensuelle de 100 CHF du loyer. Le nouveau locataire de cet appartement occupait précédemment un appartement de deux pièces également situé dans l'annexe.

4. Décision

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 19,

vu : le rapport de la Commission des Finances,

attendu : que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de 50'000 CHF dont le montant sera financé par la trésorerie courante,
- de l'autoriser à amortir ce montant en une seule fois, soit par un résultat positif, soit par la dissolution partielle de la réserve "Travaux divers".

Pour la Municipalité :

La Municipale responsable :
Denise Rudaz



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Catherine Gandolfi

